

Image not found or type unknown



## Succession et prêt à conjoint

Par **max88**, le **07/01/2019** à **16:05**

Bonsoir,

J'ai prêté 27000 euros à mon conjoint sans intérêt et remboursable selon ses possibilités d'ici 10 ans. . Nous sommes séparés de biens.

Que se passera -t-il s'il vient à décéder ? Si la dette n'est pas totalement remboursée, est-ce que le reste dû sera inscrit au passif de la succession ?

MERCI.